



À l'attention des Membres-votants
à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Fédération Française
Handisport

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
Secrétariat Général
42 rue Louis Lumière 75020 Paris
Tél. 01 40 31 45 06
secretariat-general@handisport.org
www.handisport.org

Paris, le 16 février 2026

Objet : Vœux Assemblée Générale Ordinaire fédérale 2026

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Chères amies, chers amis,

Dans le cadre de la préparation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Française Handisport (FFH), qui se tiendra le **samedi 18 avril 2026** matin au siège de la FFH ainsi qu'à distance, la Fédération souhaite informer l'ensemble de ses licenciés de la possibilité qui leur est offerte d'émettre des vœux, conformément aux dispositions de ses textes fédéraux et notamment à l'article 1-3 du règlement intérieur de la FFH.

Cette Assemblée Générale, la deuxième organisée sous la nouvelle présidence et la nouvelle équipe du Comité directeur, interviendra dans un contexte tout particulier, à l'issue des Jeux paralympiques d'hiver, et constituera un temps fort de la vie fédérale. Elle offrira à chacune et chacun l'opportunité de formuler des propositions, de partager des réflexions et de contribuer activement aux orientations et aux travaux collectifs qui façonneront l'avenir de notre Fédération.

Afin de permettre l'examen des vœux dans les conditions prévues par nos textes, ceux-ci devront être transmis au **plus tard le 18 mars 2026**, soit :

- ⇒ par courrier postal adressé au siège de la Fédération, à l'attention de Madame Carole EDLINE,
- ⇒ soit par courrier électronique à l'adresse suivante :
ag@handisport.org.

Nous comptons sur les présidentes et présidents de clubs pour relayer largement cette information auprès de leurs licenciés et encourager ainsi la participation du plus grand nombre à nos débats institutionnels. Il est également demandé qu'une copie des vœux recueillis soit transmise au comité régional territorialement compétent.



FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
Secrétariat Général
42 rue Louis Lumière 75020 Paris
Tél. 01 40 31 45 06
secretariat-general@handisport.org
www.handisport.org

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS

Conformément à nos textes, les vœux feront ensuite l'objet d'un examen par le Bureau Directeur fédéral, ou, en cas d'impossibilité, par le Comité Directeur fédéral précédant l'Assemblée Générale. À l'issue de cet examen, les vœux seront classés comme recevables ou non recevables, toute décision de non-recevabilité devant être dûment motivée. Les réponses apportées aux vœux recevables seront ensuite présentées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, au point prévu à l'ordre du jour.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que le respect du délai précité est impératif pour assurer la recevabilité des propositions.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver prochainement à l'occasion de cette Assemblée Générale, nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Bien à vous,

Sylvain PAILLETTE
Secrétaire général FFH